

Communiqué

Publication du nouveau Plan comptable normalisé (PCN 2020)

Luxembourg, 27 septembre 2019

La Commission des normes comptables (CNC) informe les parties intéressées de la publication du [règlement grand-ducal du 12 septembre 2019 déterminant le contenu du plan comptable normalisé visé à l'article 12 du Code de commerce](#).

Comme annoncé précédemment¹, le nouveau Plan comptable normalisé (PCN 2020) s'applique aux exercices débutant à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est rappelé que le règlement grand-ducal du 12 septembre 2019 a pour objet de moderniser le PCN de 2009 en le remplaçant par un PCN mieux adapté aux besoins des entreprises ainsi qu'à ceux des utilisateurs publics. L'introduction d'un tableau de passage obligatoire, adaptable par les entreprises, vise en particulier à améliorer la traçabilité de l'information comptable et à simplifier le processus de préparation des comptes annuels notamment pour les plus petites entreprises.

Afin de faciliter la mise en œuvre du PCN 2020 et d'accompagner dans ce processus de transition les entreprises, leurs prestataires ainsi que les développeurs de solutions informatiques, la CNC attire l'attention des parties intéressées sur la mise en ligne de ressources documentaires, notamment :

- sur [le site internet de la plate-forme électronique de données financières \(eCDF\)](#) gérée par le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE), sont disponibles des « [Informations sur le Plan Comptable Normalisé 2020 et les Tableaux de passage](#) » et plus spécifiquement :
 - [Document: Migration graduelle vers le nouveau plan comptable normalisé 2020 \(PCN 2020\)](#) ;
 - [PCN 2020 - Aperçu](#) ;
 - [PCN 2020 - Règles de validation](#) ;
 - [Tableaux de passage \(Aperçu de la version par défaut\)](#) ;
 - [Changements dans les formulaires 2021 \(Document de migration technique PCN 2019 --> PCN 2020\)](#).

¹ Voir notamment le [communiqué de la CNC du 20 juillet 2018 intitulé « Informations sur le nouveau Plan comptable normalisé \(PCN 2020\) »](#)

- sur le [site internet de la CNC](#), outre le règlement grand-ducal précité, sont disponibles des informations et documents dans les sections « [Actualités](#) » et « [Publications > Plan comptable & collecte](#) » dont notamment :
 - [Tableau comparatif trilingue PCN 2009 vs. PCN 2020, tableau de passage et mappings vers les comptes annuels \(en format Excel\) - Septembre 2019](#) ;
 - [Projet de règlement grand-ducal déterminant le contenu du PCN 2020 – Juin 2018](#) (voir notamment l'exposé des motifs (pp. 26-37) et les commentaires des articles (pp.38-80)).

*

Contacts :

- Pour la remontée d'information sur le PCN 2020
Commission des normes comptables (CNC)
E-mail : pcn@cnc.lu
- Pour les questions de demandes d'accès et d'utilisation de la plate-forme eCDF
Centre des Technologies de l'Information de l'Etat (CTIE)
E-mail : ecdf@ctie.etat.lu
Tél : +352 247 81 677
- Pour les questions sur le dépôt des comptes annuels au RCS
Luxembourg Business Registers (LBR)
E-mail : helpdesk@lbr.lu
Tél. : +352 26 428 1
- Pour les questions sur le contenu des comptes annuels
Centrale des Bilans (Statec)
E-mail : centralebilans@statec.etat.lu
Tél. : +352 247 88 494